



Département du  
COMMUNE DE MARLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

**Date de convocation**

\*\*\*

21 MARS 2025

**Date d'affichage**

\*\*\*

21 MARS 2025

**Nombre de  
Conseillers**

\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-25-09

**Objet**  
\*\*\*\*

**Approbation du  
compte de gestion  
2024 de la  
commune de Marly**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Étaient Absents excusés :**

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, adjoint au Maire.

Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire, avait donné procuration à Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée.

Jeanne-Marie BINOT, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** Frédérique VISTE

## COMMUNE DE MARLY (59)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

#### Rapport :

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il retrace en dépense et en recette l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2024 qui est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

Le compte de gestion n'appelle aucune observation nécessaire.

**Vu** l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et au compte de gestion ;

**Considérant** la présentation du compte de gestion 2024 de la commune de Marly ;

**Considérant** que le compte de gestion n'appelle aucune observation nécessaire ;

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- d'approuver le compte de gestion du comptable public de la commune de Marly pour l'exercice 2024.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**-ADOPTE la proposition.**

La secrétaire de séance  
Frédérique VISTE



Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 04.04.2025.....  
Document exécutoire à compter du 04/04/2025..